

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2018-13

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet de décret relatif à la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 15 mars 2018,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 15 mars 2018.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Lionel CORRE